

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 14 juin 2012

Service instructeur
Direction des Finances

N° CP-2012-6-1-3

Service consulté

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT
SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE SEMCLOHR POUR DES TRAVAUX DE
RÉHABILITATION À LA RÉSIDENCE DE L'ANGE À COLMAR**

Résumé : Octroi d'une garantie d'emprunt de 50 % conjointement avec la ville de Colmar, à la Société d'Economie Mixte SEMCLOHR relative à un prêt d'un montant total de 544 802 € à souscrire pour financer une opération de réhabilitation de 62 logements au sein de la Résidence de l'Ange, 3 rue du Triangle à Colmar.

Au cours de sa séance du 20 mars 2008 (rapport n° E6 - 2008), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de la Société d'Economie Mixte SEMCLOHR relative à une demande de garantie d'emprunt à 50% conjointement avec la ville de Colmar pour un prêt d'un montant total de 544 802 € à souscrire pour financer une opération de réhabilitation au sein de la Résidence de l'Ange, 3 rue du Triangle à Colmar.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 544 802 € est fixé ainsi :

- Prêt C.D.C. PAM	544 802,00
TOTAL	544 802,00

Les caractéristiques du prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PAM
Montant du prêt €	544 802
Durée totale du prêt dont	15 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livre A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Taux annuel de progressivité	0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :	En fonction de la variation du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER